

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet COMMERCIAL LAB SERVICES		
Solicitation No. - N° de l'invitation 23295-130049/A	Date 2012-08-23	
Client Reference No. - N° de référence du client 23295-130049	Amendment No. - N° modif. 001	
File No. - N° de dossier EDM-2-35079 (002)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-002-9481		
Date of Original Request for Standing Offer		2012-07-19
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-08-30		Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Scott, Jasmine		Buyer Id - Id de l'acheteur edm002
Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3578 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Titre: Analyse en laboratoire, pour le ministère des Ressources naturelles du Canada

Cet amendement no 001 est porté à répondre aux questions la sollicitation 23295-130049 / A comme suit:

Question 1 :

En référence à l'annexe « E », phase 3. Pour calculer les notes, vous avez utilisé un taux de référence de 100 % pour les points techniques, mais vous vous êtes fondés sur « le prix ou le montant le plus bas proposé » pour calculer la note du prix. En examinant les calculs de plus près, nous nous demandons si vous ne pourriez pas utiliser le pourcentage de précision le plus élevé comme « base » pour calculer la note technique. En clair, est-il possible d'utiliser le pourcentage de précision de 95,03 % de l'exemple de la DP (résultats les plus précis) comme pourcentage de référence pour calculer les points techniques au lieu des 100 %, ce qui donnera la même importance à la précision et au prix dans le processus d'évaluation?

Réponse 1 :

Le mérite technique dépend du pourcentage de précision. La meilleure note qu'un soumissionnaire peut recevoir est 100 % de précision.

Par exemple : Un auteur d'une proposition renvoie des résultats dont le taux d'erreur est de 9 %. Ce qui lui donne une précision de 109 %. L'auteur de proposition qui n'a qu'un pour cent d'erreur, soit une précision de 101 %, est le plus précis des deux. L'auteur d'une proposition ne doit pas oublier que si le taux d'erreur d'une seule composante dépasse les 10 % autorisés, il sera considéré comme non conforme.

SUPPRIMER : À la page 33 (sur 35) PARTIE C) Méthode de sélection, point 4 :

Pour établir la note du mérite technique, les pourcentages de précision globale des trois échantillons seront additionnés et divisés par trois pour déterminer la moyenne. Cette moyenne sera considérée comme la note technique.

[Note technique = (pourcentage de précision globale de l'échantillon 1 + pourcentage de précision globale de l'échantillon 2 + pourcentage de précision globale de l'échantillon 3) ÷ 3]

Note technique multipliée par le ratio de 60 %

INSÉRER : À la page 33 (sur 35) PARTIE C) Méthode de sélection, point 4 :

Pour établir la note du mérite technique, les pourcentages de précision globale des trois échantillons seront additionnés et divisés par trois pour déterminer la moyenne. Cette moyenne sera considérée comme la

note technique. [Note technique = (pourcentage de précision globale de l'échantillon 1 + pourcentage de précision globale de l'échantillon 2 + pourcentage de précision globale de l'échantillon 3) ÷ 3]

Note technique divisée par 100 et multipliée par le ratio de 60 %

Question 2 :

En référence à l'annexe « E », page 28, phase 2 – Essais de précision en laboratoire. Est-ce que les auteurs de proposition participant à la phase 2 factureront à Canmet ÉNERGIE les essais réalisés?

Réponse 2 :

Veillez vous référer à la page 29 de la demande d'offre à commandes, annexe « E », phase 2 – Essais de précision en laboratoire, Échantillons :

« Tous les échantillons seront analysés aux frais de l'offrant. »

Question 3 :

En référence à l'annexe « E », page 28, phase 2 – Essais de précision en laboratoire. Dans quels délais les auteurs de proposition retenus pour cette phase devraient-ils recevoir les échantillons?

Réponse 3 :

Dans les sept jours ouvrables suivant la date de clôture de la demande de soumissions.

Question 4 :

En référence à l'annexe « A », page 19, section E) Temps de réponse. Canmet ÉNERGIE demande une réponse par courriel ou par téléphone dans les 24 heures. Est-ce que Canmet ÉNERGIE effectuera des demandes en dehors des heures normales de travail, du lundi au vendredi?

Réponse 4 :

Canmet ÉNERGIE n'effectuera des demandes que pendant les heures normales de travail, du lundi au vendredi.

Question 5 :

En référence à l'annexe « A », section C) Exigences d'analyse, page 18. Si le rendement des échantillons testés est inférieur à 35 g de solides minéraux, comment est-ce que Canmet ÉNERGIE voudrait que le soumissionnaire retenu procède?

Réponse 5 :

Si le rendement de l'échantillon est inférieur à 35 g, l'offrant doit communiquer avec le responsable technique par téléphone ou par courriel afin de l'informer de la situation. De cette manière, ils pourront discuter de solutions de rechange. Ces solutions pourraient consister notamment à : A) envoyer d'autres échantillons à l'auteur de la proposition aux fins d'analyse ou B) en fonction de la quantité extraite et de la nature du travail de suivi, déterminer si la quantité extraite est suffisante.

Question 6 :

En référence à l'annexe « A », section B) Quantité et utilisation des échantillons. Concernant le volume annuel, combien de lots d'échantillons l'auteur de la proposition peut-il s'attendre à recevoir? Y a-t-il une quantité minimale à respecter pour le renvoi des lots de solides minéraux à Canmet ÉNERGIE?

Réponse 6 :

Veillez consulter l'annexe « B », Modalités de paiement, Estimation de l'utilisation annuelle. Il n'y a pas de minimum, veuillez renvoyer tout minerai restant.

Solicitation No. - N° de l'invitation

23295-130049/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23295-130049

File No. - N° du dossier

EDM-2-35079

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Si vous avez déjà soumis votre proposition, il se pourrait que vous souhaitiez la réviser. Les révisions de votre proposition doivent être soumises dans une enveloppe scellée (le contenu doit être indiqué clairement sur l'extérieur de l'enveloppe). L'Unité de réception des soumissions doit recevoir toute révision de votre proposition au plus tard à la date et à l'heure d'échéance indiquées à la page1 du présent document. Les révisions de votre proposition reçues après la date et l'heure d'échéance seront considérées comme en retard et seront retournées sans être ouvertes.